



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents** : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, M. LUCAS Marc

**Pouvoirs** : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à M. CORRE Daniel, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, M. SERPETTE Patrick donne pouvoir à M. BLANQUART Jean-Marc, Mme LEGRAS Evelyne donne pouvoir à M. GAULE Sylvain, Mme MARECHAL Laura donne pouvoir à Mme JOURDAN Patricia

**Secrétaire de séance** : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 13

N° 2025/02

**Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 - Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de 3 bâtiments de l'école de Fontenay-le-Vicomte**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 ;

VU l'article 159 de la loi de finances pour 2016 portant création de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;

VU la Loi de Finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 ;

VU le Décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

VU le courrier du Préfet de l'Essonne, en date du 10 décembre 2024, portant appel à projets 2025 pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et le fonds vert ;

VU le plan de financement ci-annexé ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite poursuivre ses actions en matière de développement durable afin de limiter ses consommations énergétiques par l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de 3 bâtiments comprenant les classes de l'école ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville pourra disposer d'un parc de panneaux solaires photovoltaïques lui permettant de produire une partie de ses consommations électriques ;

**CONSIDÉRANT** que ce programme prévoit au préalable la réalisation de travaux de mise en compatibilité des toitures par le renforcement des structures existantes selon le besoin spécifié par les études préalables ;

**CONSIDÉRANT** que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 59 750,00 € HT soit 71 700,00 € TTC décomposé comme suit :

- Renforcement des éléments de structure, pour un montant de 18 000,00 € HT, soit 21 600,00 € TTC,
- Installation des panneaux photovoltaïques, pour un montant de 35 000,00 € HT, soit 42 000,00 € TTC,
- Convention Ingénierie Energétique réalisée par le SMOYS, pour un montant de 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC,
- Suivi et assistance technique sur 15 ans réalisé par le SMOYS, pour un montant de 5 250,00 € HT, soit 6 300,00 € TTC.

**CONSIDÉRANT** que les actions en faveur de la transition écologique des territoires répondent aux opérations éligibles au titre de la DSIL 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 29 875,00 € représentant 50 % du montant HT de l'opération ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025, pour un montant de 29 875,00 €, correspondant à 50 % du montant HT de l'opération, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de 3 bâtiments de l'école de Fontenay-le-Vicomte.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.

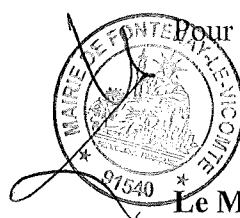
**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 3 février 2025

Pour extrait conforme



**Le Maire,**  
**Valérie MICK RIVES**

**NOTICE EXPLICATIVE****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2025 - INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DE 3 BÂTIMENTS DE L'ÉCOLE DE FONTENAY-LE-VICOMTE**

La Ville souhaite poursuivre ses actions en matière de développement durable afin de limiter ses consommations énergétiques par l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de 3 bâtiments comprenant les classes de l'école.

Ainsi, la Ville pourra disposer d'un parc de panneaux solaires photovoltaïques lui permettant de produire une partie de ses consommations électriques.

Ce programme prévoit au préalable la réalisation de travaux de mise en compatibilité des toitures par le renforcement des structures existantes selon le besoin spécifié par les études préalables.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 59 750,00 € HT soit 71 700,00 € TTC décomposé comme suit :

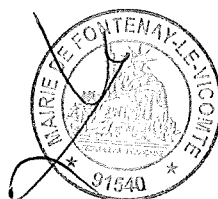
- Renforcement des éléments de structure, pour un montant de 18 000,00 € HT, soit 21 600,00 € TTC,
- Installation des panneaux photovoltaïques, pour un montant de 35 000,00 € HT, soit 42 000,00 € TTC,
- Convention Ingénierie Énergétique réalisée par le SMOYS, pour un montant de 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC,
- Suivi et assistance technique sur 15 ans réalisés par le SMOYS, pour un montant de 5 250,00 € HT, soit 6 300,00 € TTC.

La durée des travaux est estimée à 5 mois (date prévisionnelle des travaux : du 01/08/2025 au 31/12/2025).

L'objectif principal de ces travaux visent à réduire l'empreinte carbone par la baisse des consommations d'énergie.

Aussi, ces travaux entrent dans la catégorie des opérations éligibles dans le cadre de la DSIL 2024, notamment la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition écologique des territoires.

L'estimation du montant total de cette opération s'élevant à 59 750,00 € HT, la Ville pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 29 875,00 €, correspondant à 50 % du coût HT de l'opération, conformément au plan de financement ci-joint.



**Le Maire,  
Valérie MICK RIVES**


**COMMUNE DE FONTENAY-LE-VICOMTE**
**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)  
PROGRAMME 2025**
**PLAN DE FINANCEMENT**
**OPERATION : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE  
DE 3 BÂTIMENTS DE L'ÉCOLE DE FONTENAY-LE-VICOMTE**

	Montant H.T.	T.V.A. (20%)	Montant T.T.C.
Renforcement des éléments de structure	18 000,00 €	3 600,00 €	21 600,00 €
Installation des panneaux photovoltaïques	35 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €
Convention Ingénierie Energétique réalisée par le SMOYS	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €
Suivi et assistance technique sur 15 ans réalisés par le SMOYS	5 250,00 €	1 050,00 €	6 300,00 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>59 750,00 €</b>	<b>11 950,00 €</b>	<b>71 700,00 €</b>

<b>Montant DSIL (50 % du coût H.T. de l'opération)</b>	<b>29 875,00 €</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>29 875,00 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>59 750,00 €</b>
--------------	--------------------



**Le Maire,  
Valérie MICK RIVES**